## PRÉSENTATION, À BRUXELLES, DE LA VERSION NUMÉRIQUE DU LIVRE «L'ASSASSINAT DE KADHAFI» «FEU VERT POUR ACCENTUER LA TERREUR DJIHADISTE EN LIBYE, EN AFRIQUE, EN ORIENT ET EN OCCIDENT» DE DOMINIQUE UGEUX

# Le crime puis, le désordre

***Dominique Ugeux, journaliste qui a bourlingué une cinquantaine d'années durant en Afrique, surtout, et ailleurs, a décidé que Bruxelles soit la rampe de lancement de son ouvrage choc sur la responsabilité directe de Sarkozy dans l'assassinat de Kadhafi.***

**De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari**

Pour autant, l'auteur ne s'en arrête pas uniquement là. Des bonnes feuilles qu'il nous a été donné de consulter l'ex-président français en reçoit pour son grade sur le dossier libyen.

Le livre témoignage est crédible à plusieurs égards. Les faits et les événements rapportés sont d'une extrême rigueur.

D. Ugeux est de la vieille école du journalisme belge portée, notamment, par le *Soir de Bruxelles* qui ne laisse pas de place à l'improvisation, à l'à-peu-près ou aux approximations. «Tout ce que j'écris, nous dira-t-il lors de la remise de l'invitation pour la sortie du bouquin, est vérifié et vérifiable».

Cela est d'autant plus vrai que l'ex-président libyen «flingué» dans des circonstances obscures avait tenté, quelques jours avant cet abominable crime, de joindre Dominique Ugeux...

Le fait est réel. Acté. Ecrit de façon romancé mais avec le souci des recoupements d'un grand reporter, l'ouvrage est une véritable pièce à conviction contre Nicolas de Hongrie dont les ancêtres ont muté en «Gaulois».

Le triste et criminel rôle attribué à l'époux de Carla par l'Otan, les marchés et les pétromonarchies dans le dossier libyen apparaît dans toute son horreur.

Sarkozy a, en définitive, sous-traité l'affaire en coordination et en étroite collaboration avec Bernard Henry-Lévy. Dans l'un des paragraphes, il est relevé la façon dont Alain Juppé, ex-ministre des Affaires étrangères, a été sommé de ne pas fourrer son nez dans les choses libyennes à venir.

Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas démissionné. A-t-il accepté de jouer le bon à rien, le comparse ? Sans doute que les primaires des Républicains de France, féroces, apporteront leur lot de scandales, de révélations et d'informations sur ce qu'a été la guerre Sarkozy-Otan-Lévy en Libye...

Dominique Ugeux n'a pas choisi de présenter son livre en privilégiant Bruxelles. Capitale de l'Union européenne, principal siège des institutions de l'Otan et, surtout, première concentration de médias dans le monde, Bruxelles, il est vrai, garantit du bruit pour l'excellent travail de Ugeux.

«Le London», à quelques encablures du Parlement européen (PE) où la conférence de presse de promotion du livre se déroulera, enregistre, déjà, un nombre record de confirmations de journalistes. Sarkozy, selon des indiscrétions de la presse française accréditée, ici, aurait dépêché des espions pour l'événement.

**A . M.**

## NON-RESPECT DES NORMES DANS LA FABRICATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

# Les maladies chroniques tuent toujours en Algérie

***Le cancer, le diabète et l'hypertension sont les principales causes de la mort des Algériens. A l'origine de cette situation : le non-respect des normes de la production alimentaire tant locale que celle importée puisque loin d'être conformes à la législation et la réglementation en vigueur.***

**Abder Bettache - Alger (Le Soir) -** La sonnette d'alarme a été tirée, hier, lors d'une rencontre des associations de défense des consommateurs avec le ministre du Commerce.

En effet, c'est un véritable cri de détresse que les animateurs des associations de défense des consommateurs ont lancé, hier, à l'adresse du premier responsable du département du commerce afin «d'agir et mettre fin à l'anarchie qui règne dans le secteur du commerce». Une situation caractérisée, selon la quasi-totalité des intervenants, par le «non-respect des normes : dosage et étiquetages des produits fabriqués localement ou importés».

Les propos tenus par les présidents d'association ont été confortés au préalable par l'intervention de la représentante du ministère de la Santé qui a présenté une communication ayant trait à «la stratégie nationale de production de l'alimentation saine».

Photo : NewPress

Bakhti Belaib, ministre du Commerce.

Selon la conférencière, «l'Algérien consomme des quantités importantes de sucre et de sel, soit trois fois plus que les normes fixées par l'OMS». Conséquence : «Entre 12% et 15% de la population algérienne est diabétique, 26% souffrent de l'hypertension et un nombre élevé de cancéreux.»

Face à cette situation et en s'adressant au premier responsable du département du commerce, la représentante du ministère de la Santé a tiré la sonnette d'alarme, en invitant l'ensemble des intervenants à «agir pour lutter contre ses fléaux, en procédant en urgence à la mise en place de l'étiquetage des produits alimentaires, de son respect, de la sévérité dans le contrôle de la qualité et de la supervision du processus de délivrance des autorisations de création des laboratoires de contrôle de qualité, notamment ceux liés aux producteurs». «Le non-respect du dosage dans la fabrication des produits alimentaires est dans leur quasi-totalité à l'origine des maladies chroniques en Algérie, soit le cancer, le diabète et les maladies cardio-vasculaires», a-t-on indiqué. Mieux, un président d'association de défense des consommateurs, qui est de surcroît médecin, a été jusqu'à dire que «cette situation est à l'origine des mutations génétiques graves constatées chez l'enfant algérien».

Très attentif aux doléances et aux préoccupations soulevées par les présidents des associations de défense des consommateurs, le ministre du Commerce, M. Bakhti Belaïb s'est engagé avec «le soutien de tous les intervenants à lutter contre ces fléaux qui portent atteinte à la santé des Algériens», rappelant ses engagements pris au lendemain de son installation à la tête du département du commerce. D'ailleurs, le ministre a tenu à rappeler en la circonstance un cas de «fraude grave auquel son administration a dû faire face. Il s'agit de l'importation de pièces détachées contrefaites.

Une opération frauduleuse dont sont complices des douaniers et même des cadres du ministère du Commerce.

**A. B.**

## PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

# Un programme d'amendement des textes de loi en cours de préparation

***Un programme d'amendement des textes de loi relatif à l'encadrement et à la protection de la propriété industrielle est en cours d'élaboration au ministère de l'Industrie et des Mines.***

**Naouel Boukir - Alger (Le Soir) -** En coordination avec l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, l'Institut national algérien de la propriété industrielle (Inapi) et l'Office national des droits d'auteurs et des droits voisins (Onda) ont organisé, hier à Alger, le séminaire algéro-américain consacrant le droit de la propriété intellectuelle et industrielle et son impact sur le développement économique. Ce n'est pas la première manifestation de ce genre puisqu'elle est à sa quatrième année d'organisation.

Pourquoi les Etats-Unis comme partenaire dans ce domaine précisément ? Le Dg de l'Onda, Sami Bencheikh El Hocine, a expliqué «qu'ils sont indiscutablement les experts dans ce secteur». Pour illustrer ses propos, il précise que les Etats-Unis disposent de plus de 20 organes fédéraux spécialisés uniquement dans la question de la protection des œuvres industrielles et de l'esprit ; sans compter les organismes privés.

Le Dg de l'Inapi, Abdelhafi Belmehdi, a quant à lui affirmé que «l'expérience et l'expertise américaine partagées ces dernières années avec les experts algériens» ont abouti à déceler les lacunes juridiques dont manque le secteur industriel quant à la protection des propriétés de ses opérateurs. Conséquemment, un programme d'amendement des textes de loi relatif à l'encadrement et à la protection de celles-ci se prépare aujourd'hui au ministère de tutelle, a-t-il déclaré. Il s'agit manifestement d'une actualisation ou d'une mise à jour de cette législation de manière à ce qu'elle soit plus adéquate aux besoins actuels du marché et plus promotrice et protectrice des propriétés des opérateurs industriels.

Par ailleurs, il faut rappeler que c'est la revendication qui détermine et donne effet à un brevet, a précisé la professeure Farha Ziraoui, directrice de recherches au Laboratoire entreprise et commerce (Laec) à l'université 2 d'Oran. Concrètement, c'est à l'opérateur de se présenter à l'Inapi et de faire valoir sa propriété afin de pouvoir l'étudier et la protéger. Cette propriété industrielle peut aussi bien être une création nouvelle, un produit ou un procédé, ou des signes distinctifs à savoir les marques, enseignes, la normalisation, les noms de domaines…

Plus qu'un droit moral, un brevet industriel revêt un droit pécuniaire et sa protection. Dès lors, tout va dans l'intérêt de l'opérateur et de la protection de son innovation étant un avantage concurrentiel et de ses signes distinctifs déterminant son identité commerciale ; c'est naturellement à lui que revient la responsabilité de les protéger.

**N. B.**